



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/609

Lancement de l'opération n° 60026862 "Rénovation de 13 montées d'escaliers avec difficultés d'accès 2021-2026" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013

Direction de l'Eclairage Urbain

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/609 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60026862
"RENOVATION DE 13 MONTEES D'ESCALIERS AVEC
DIFFICULTES D'ACCES 2021-2026" ET AFFECTATION
D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-2, PROGRAMME 20013
(DIRECTION DE L'ECLAIRAGE URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « rénovation de 13 montées d'escaliers avec difficultés d'accès 2021-2026 » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Rénovation du parc d'éclairage 2021-2026 » n° 2021-2, programme 20013.

L'éclairage public de certaines montées d'escaliers étant vétuste, il est proposé de concevoir une nouvelle installation pour permettre à la fois d'améliorer la qualité de l'éclairage et une meilleure visibilité des marches, de réaliser des économies d'énergie et de faciliter les opérations de maintenance (étroitesse, impossibilité d'accès avec des engins).

L'opération porte sur la rénovation des montées d'escaliers suivantes :

- la montée Allouche (à Lyon 1^{er}) ;
- la montée de la Butte (à Lyon 1^{er}) ;
- la montée de la rue Adamoli (à Lyon 1^{er}) ;
- la montée Grognard (à Lyon 1^{er}) ;
- la montée Coquillat (à Lyon 1^{er}) ;
- la montée Hoche (à Lyon 1^{er}) ;
- la montée des Epies (à Lyon 5^{ème}) ;
- la montée de la rue Armand Caillat (à Lyon 5^{ème}) ;
- la montée du Change (à Lyon 5^{ème}) ;
- la montée Garillan (à Lyon 5^{ème}) ;
- la montée des Chazeaux (à Lyon 5^{ème}).

Le montant de l'opération est estimé à 800 000 €TTC. Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'AP « rénovation du parc d'éclairage 2021-2026 » n° 2021-2, programme 20013.

Vu la délibération n° 2021/584 du 25 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er} et 5^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60026862 « rénovation de 13 montées d'escaliers avec difficultés d'accès 2021-2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « rénovation du parc d'éclairage 2021-2026 » n° 2021-2, programme 20013.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 20013, AP n° 2021-2, opération n° 60026862, et seront imputées sur les chapitres 23 et autres, fonction 512, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir, se décomposent comme suit :
 - 2021 : 400 000 euros ;
 - 2022 : 400 000 euros.
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tous autres fonds européens, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET